

**Déclaration d'Intention de s'Engager (DIE) dans le projet d'accroissement des capacités de
stockage** pour acquérir les capacités requises dans l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en
œuvre dans les zones vulnérables (modifié par les arrêtés des 23 octobre 2013 et 11 octobre 2016)
et demande de dérogation en cas de mise aux normes

Identification de l'exploitation

Nom (individuel ou société si forme sociétaire) :
N° Pacage :
N° élevage (EDE) :
Adresse :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

Description de l'exploitation

- SAU :
- Productions animales
 - Bovins lait Ovins lait Caprins lait Porcs
 - Bovins viande Ovins viande Caprins viande Volailles
 - Autres (à préciser) :

Effluents d'élevage produits sur l'exploitation

- Type d'effluents produits sur l'exploitation (type I, type II) :
- Type et capacités de stockage actuel (en mois) :
- Capacités de stockage à acquérir (en mois) :

Dérogation pour la mise aux normes

Je souhaite bénéficier d'une dérogation pour reporter le délai de mise en conformité au 1^{er} octobre 2019 (au lieu du 1^{er} octobre 2018). Cette demande est justifiée par le motif suivant :

- Montant de l'investissement important
- Faible disponibilité des entreprises pouvant réaliser les travaux
- Situation climatique exceptionnelle ayant freiné l'avancée des travaux (si travaux déjà engagés)

Engagement dans une démarche de modernisation des exploitations

- Date d'intention de commencement des travaux :
- Date prévue d'achèvement des travaux (avant le 01/10/2018 – ou avant le 01/10/2019 si demande de dérogation ci-avant) :

Dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage

Je souhaite utiliser la dérogation pour l'épandage des fertilisants azotés jusqu'à la date d'achèvement des travaux et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2018 :

- du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre sur les cultures implantées à l'automne pour les fertilisants de type II
- du 1^{er} septembre au 15 janvier sur les îlots cultureux destinés aux cultures implantées au printemps pour les fertilisants de type I

Je soussigném'engage à acquérir les capacités de stockage requises avant le 1^{er} octobre 2018 (ou 1^{er} octobre 2019 si demande de dérogation), délai fixé à l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables modifié par les arrêtés des 23 octobre 2013 et 11 octobre 2016.

Fait à**le**,.....

Signature (de tous les associés en cas de forme sociétaire)